



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Corse du Sud

DIVISION DU PERSONNEL ENSEIGNANT 1^{er} degré
ET DES MOYENS

Affaire suivie par :

Véronique POLI

Cheffe division du personnel enseignant

1^{er} degré et des moyens

Tél : 04 95 51 59 70/72

Mél : veronique.poli@ac-corse.fr

Boulevard Pugliesi Conti
BP 832
20192-AJACCIO Cedex 4

REF : VP/BP-A/2023/N° *A31*

Ajaccio, le **15 SEP. 2023**

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de la Corse du Sud

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles
S/C de Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs d'école de Corse du Sud
S/C de Madame et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale
Circonscriptions de Corse du Sud

Objet : remboursement des frais de changement de résidence

Référence :

Décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié (J.O du 30/05/1990)

Les professeurs des écoles qui ont fait l'objet d'une mutation dans le département de Corse du sud et obtenu une affectation à titre définitif pour l'année 2023/2024 et qui prétendent au remboursement de leurs frais de changement de résidence, doivent remplir la fiche de renseignements jointe, également téléchargeable sur le site académique de la Corse (www.ac-corse.fr) ; elle devra être **transmise** accompagnée des pièces justificatives, **par voie postale** à la Direction académique – service DPEM – Bd Pugliesi Conti – BP 832 – 20192 AJACCIO CEDEX 4 ou par mail à persoia2a@ac-corse.fr.

Les demandes seront étudiées afin que soit appréciée l'ouverture des droits aux frais de changement de résidence ; un arrêté correspondant sera établi.

Sur la base de cet arrêté, le dossier financier de remboursement sera adressé par la DAF.

Il devra être dûment complété puis transmis en retour à : Division des Affaires Financières (DAF) – Rectorat de Corse – Bd Pascale Rossini – BP 808 – 20192 AJACCIO CEDEX 4.

Les personnels concernés voudront bien adresser leur demande dans les meilleurs délais.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement dont vous auriez besoin.

Dominique POGGIOLI
Pour l'Inspecteur d'Académie et par subdélégation
La Cheffe de la division
des personnels enseignants du premier degré
et des moyens

Véronique POLI

Au cours des cinq dernières années précédant votre mutation, vous avez été en :

Préciser la date et la durée :

- Disponibilité : oui Non
- Congé parental : oui Non
- Service national : oui Non
-
- C.L.D : oui Non
- C.L.M : oui Non

Il est précisé que ces périodes sont suspensives du décompte de la durée du séjour.

Avez-vous fait l'objet d'une mutation précédente :

- n'ayant pas donné lieu à prise en charge : oui Non
 - d'office : oui Non
-

Etes-vous en rapprochement de conjoints ? oui Non

(1) Si oui : profession et affectation de votre conjoint (joindre l'arrêté de nomination du conjoint) :

.....

Votre conjoint ou concubin bénéficie-t-il du remboursement de frais de changement de résidence :

oui Non

Si oui, est-il fonctionnaire : oui Non

Je certifie exact les renseignements ci-dessus.

A....., le.....

SIGNATURE :